

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [Renée-Anne Siaud](#)

<https://www.cadre21.org/membres/f2bf9e48121bef7f9ba65e0a>

Date d'obtention : 2021-09-24 18:43:12

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Je retiens que cela nous accompagne pas à pas dans notre approche avec le jeune afin de rester neutre et de protéger les victimes. Cela fera également en sorte d'éviter la distribution de photographies juvéniles. Je suis également mieux outillé au niveau légal avec la LSJPA et la loi sur la police.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Je serai en mesure d'intervenir si une situation avec une problématique de sexto subvient. Je me sens mieux outillé à intervenir grâce à la trousse et à l'importance des partenaires dans la communauté.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Je devrai analyser la situation entre un acte impulsif et un acte malveillant puisque la procédure est différente.